

Image not found or type unknown



Contrat de location bail

Par **Luce77**, le **09/08/2023** à **18:42**

Bonjour ,

Mon futur bailleur m'a demandé de signer un bail envoyé par mail chose que j'ai fait, mais depuis il est injoignable donc je n'ai pas eu de remise de clé .

A-t-il le droit d'annuler la location quel recours j'ai ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **09/08/2023** à **18:55**

Bonjour et bienvenue,

Aviez vous rencontré cette personne ?

Lui avez vous remis des documents personnels (CNI, N° de compte...)

Par **Visiteur**, le **09/08/2023** à **20:21**

Bonjour,

Avez-vous visité le logement ? Avez-vous payé et obtenu un reçu ?

Par **janus2fr**, le **10/08/2023** à **09:09**

Bonjour,

Que vous ayez signé le bail est une chose, mais disposez-vous d'un exemplaire signé par le bailleur ? Car seul ce document engagerait le bailleur.

Par **Pierrepauljean**, le **10/08/2023** à **12:13**

bonjour

vous pouvez adresser par courrier RAR une convocation à ce "propriétaire" por effectuer l'état des lieu d'entrée et la remise des clés le....(date de prise d'effet du bail inscrite sur la bail) à 10 heures (c'est un exemple)

si ce courrier n'est pas retiré par ce "propriétaire", il vous sera retourné: il faudra le conserver sans l'ouvrir

si vous transmis par mail votre CNI et référence bancaire, informez de suite votre banque